

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 juin 2014

TAXIS ET VOITURES DE TRANSPORT AVEC CHAUFFEUR - (N° 2046)

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° CD96

présenté par

M. Tardy

à l'amendement n° CD|88 de M. Chanteguet

ARTICLE 12

Supprimer la seconde phrase de l'alinéa 2.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement de conséquence avec le CD 15.